

## COMITÉ DU 14 FEVRIER 2022 À 18H00

### COMPTE RENDU

Le lundi 14 février 2022 à 18h le Comité d'AQUAVESC s'est réuni en visioconférence légalement convoqué par M. Erik LINQUIER.

**Date de la convocation** : 08 février 2022

**Date d'affichage des délibérations** : 15 février 2022

**Date d'affichage du compte rendu** : 18 février 2022

Sont présents :

**EPT GPSO** : Pierre CHEVALIER

**EPT POLD**: Beatrice BODIN, Eric BERDOATI, Olivier BERTHET

**CA SQY**: Catherine BASTONI, Frédéric PELEGRIN, Françoise BEAULIEU, Henri-Pierre LERSTEAU, Bernard MEYER, Olivier AFONSO, Eva ROUSSEL, Myriam DEBUCQUOIS, Fouzi MOUSSA, Roger ADELAIDE, Hélène DENIAU

**CA VGP**: Denis PETITMENGIN, Christian ROBIEUX, Luc WATTELLE, Bernard MILLION-ROUSSEAU, Alain SANSON, Richard DELEPIERRE, Christophe MOLINSKI, Isidro DANTAS, Muriel COSTERMANS, Erik LINQUIER, Martine SCHMIT

**Absents ou excusés**: Stéphane GOMPERTZ, Isabelle MESPELAERE, Catherine LANEN, Valentine BOUVET, Catherine BLOCH, Igor GAZEYEFF, Emilien NIVET, Michel AUBOUIN

Assistaient également : Laurence BRÉUS, Directeur Général des Services ; Aurélien BEHAGUE, Ingénieur Eau Potable ; Sylvain BRUNEL, Technicien Eau Potable ; Emmanuelle-Hélène MONTET, Responsable administratif.

Tous les débats de l'assemblée sont enregistrés et mis à disposition du public.

Le Quorum étant atteint la séance est ouverte à 18h.

\*\*\*

Le procès-verbal du Comité du 19 octobre 2021 est soumis à l'approbation des délégués. Aucun commentaire n'étant formulé, le procès-verbal est adopté.

\*\*\*

### **2022/01 : Installation des délégués titulaire et suppléant pour le compte de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines – commune de Trappes**

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,

**INSTALLE** Madame Hélène DENIAU et Monsieur Gérard GIRARDON en qualité de délégué titulaire et délégué suppléant pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines au sein du Comité d'AQUAVESC.

\*\*\*

### **2022/02 : Désignation du représentant AQUAVESC à la Commission Locale de l'Eau (CLE)**

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,

**DESIGNE** pour siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Mauldre, en tant que représentant d'AQUAVESC :

Membre titulaire	Membre suppléant
M. Richard DELEPIERRE	Mme Catherine BASTONI

\*\*\*

### **2022/03 : Débat d'Orientations Budgétaires- Exercice 2022**

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,

**PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2022.

**APPROUVE** le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2022.

\*\*\*

## **2022/04 : Avenant n°2 – DSP SUEZ pour les communes de Plaisir, Thiverval-Grignon et des Clayes-sous-Bois – arrêt d'exploitation – commune de Plaisir**

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité

**PREND ACTE** de l'arrêt d'exploitation du forage et du réservoir de Sainte-Apolline.

**APPROUVE** l'avenant n°2 de la Délégation de Service Public conclue avec le délégataire SUEZ pour les communes de Plaisir, Thiverval-Grignon et des Clayes-sous-Bois.

**AUTORISE** le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'avenant n°2 de la Délégation de Service Public conclue avec le délégataire SUEZ pour les communes de Plaisir, Thiverval-Grignon et des Clayes-sous-Bois.

**INFORME** la commune de Plaisir propriétaire des biens susvisés de l'arrêt de leur exploitation.

\*\*\*

## **2022/05 : Avenant n°2 – Convention d'approvisionnement en eau décarbonatée pour l'alimentation d'AQUAVESC – Mise à jour pour la commune de Maurepas et l'ASZATE**

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 à la convention d'approvisionnement en eau décarbonatée pour l'alimentation d'AQUAVESC.

\*\*\*

## **2022/06 : Mise à jour du tableau des effectifs**

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité

**DÉCIDE** la modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> février 2022 :

EMPLOIS	Catégorie	Effectif Théorique	Effectif Budgétaire	Effectif pourvu	Temps non complet
<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>					
Directeur Général des Services	A+	1	1	1	0
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>					
Ingénieur Général	A+	1	0	0	0

Ingénieur Principal	A	1	1	1	0
Ingénieur	A	1	1	1	0
Technicien Principal 1ère cl	B	1	1	1	1
Technicien Principal 2ème cl	B	2	2	2	0
Technicien territorial	B	2	2	2	0
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>					
Attaché Principal	A	1	1	1	0
Attaché	A	3	2	2	0

EMPLOIS	Catégorie	Effectif Théorique	Effectif Budgétaire	Effectif pourvu	Temps non complet
Rédacteur Principal 1ère cl	B	1	1	1	0
Rédacteur Principal 2ème cl	B	0	0	0	0
Rédacteur	B	1	0	0	0
Adjoint Administratif Principal 1ère cl	C	1	0	0	0
Adjoint Administratif Principal 2ème cl	C	3	3	3	0
Adjoint Administratif	C	1	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>20</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>1</b>

- 15 agents dont 1 à temps non complet.

\*\*\*

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché le 18 février 2022.

**Erik LINQUIER**  
Président d'AQUAVESC